

Autorisation d'un programme de rachat d'actions

Descriptif du programme de rachat d'actions à mettre en œuvre par le Conseil d'administration conformément à l'autorisation de l'Assemblée générale mixte du 11 juin 2014

Le présent document est établi en application des dispositions des articles 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers.

Date de l'assemblée générale des actionnaires ayant autorisé le programme d'achat

Autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 11 juin 2014 pour une durée de dix-huit mois (7^{ème} résolution).

Part de capital détenu par la Société et répartition par objectifs des titres de capital détenus par la Société à la date de publication du présent descriptif

A la date du 11 juin 2014, la Société détient 609 045 actions propres, soit 4,79 % du capital :

Nombres de Titres au 11 juin 2014	Affectation
16 925 (soit 0,13 % du capital)	Contrat de liquidité
592 120 (soit 4,66 % du capital)	Allocations d'options d'achat d'actions et/ou d'actions gratuites aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe et/ou réduction du capital

Objectifs du présent programme de rachat d'actions

Les actions rachetées pourront être utilisées en vue de :

- la poursuite du contrat de liquidité ;
- l'allocation d'options d'achat d'actions et/ou d'actions gratuites et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions ;
- l'achat d'actions de la Société pour conservation et remise ultérieure à l'échange, en paiement ou autrement, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- la réduction du capital de la Société.

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres que la Société se propose d'acquérir (en dehors du contrat de liquidité) – Prix maximal d'achat

- Caractéristiques des titres concernés par le programme de rachat : actions ordinaires cotées au sur l'Eurolist B de NYSE Euronext Paris sous le mnémonique PARRO, code ISIN FR0004038263.
- Nombre maximal de titres susceptibles d'être acquis hors contrat de liquidité : 1 263 174.
- Pourcentage du capital : 10 % à la date du 11 juin 2014.
- Prix maximum d'achat : 41,125 € conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2014 dans la limite d'un montant maximum de 20 000 000 €.

Durée du Programme

18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 11 juin 2014, soit jusqu'au 10 décembre 2015 inclus.

A PROPOS DE PARROT

Fondée en 1994 par Henri Seydoux, Parrot conçoit, développe et commercialise des produits grand public et de haute technologie pour les Smartphones et tablettes. Parrot propose la gamme la plus étendue du marché de systèmes de communication mains-libres pour la voiture et son savoir-faire mondialement reconnu dans les domaines de la connectivité mobile et du multimédia autour des Smartphones positionne l'entreprise pour devenir un acteur incontournable de l'infotainment en voiture. D'autre part, Parrot conçoit des produits multimédia sans-fil dédiés au son et explore les nouvelles possibilités de la technologie Bluetooth Smart. Par ailleurs, Parrot s'investit sur le marché des drones grand public avec le Parrot AR.Drone, quadricoptère pilotable en Wi-Fi, et via de nouvelles solutions destinées au marché des drones civils professionnels.

Parrot, dont le siège est à Paris, compte aujourd'hui plus de 850 collaborateurs dans le monde et réalise la grande majorité de ses ventes à l'international. Parrot est cotée depuis 2006 sur Euronext Paris (FR0004038263 – PARRO).

Pour plus d'informations : www.parrot.com

CONTACTS

**Relations investisseurs, analystes,
médias économiques et financiers**

Marie Calleux - T. : +33 (0)1 48 03 60 60

parrot@calyptus.net